



Bulletin de
la Fondation
pour la
mémoire de
la Déportation

Sommaire

1

L'internement
en France

10

Le Conseil
d'Administration
de la Fondation
durement
éprouvé

14

Activités de
la Fondation
Communiqué

15

Additif
au *Mémoire
Vivante* N° 56

16

Publications
signalées

Note aux lecteurs de *Mémoire Vivante*

Ce numéro inaugure une nouvelle série de la revue *Mémoire Vivante*. Il commence une formule éditoriale différente, à la suite de celle consacrée à l'histoire des camps de concentration et d'extermination. Désormais *Mémoire Vivante* proposera une série de réflexions sur et autour de la déportation, du nazisme, du fascisme, de la collaboration et de la mémoire. La revue inclura également une rubrique consacrée à la vie associative et au travail de mémoire qui s'y accomplit en partenariat avec la communauté éducative et les collectivités.



Gurs été 1939 internés et gardiens

Photo fonds d'archives FNDIRP N° 842

L'INTERNEMENT EN FRANCE par décision administrative entre 1938 et 1944

Le contexte politique de la législation et son application

I. Novembre 1938-août 1939 : les crises

Dans les années 1930, l'immigration était, comme ce fut souvent le cas dans l'histoire, un instrument de régulation du marché de l'emploi. Mais la France eut dans le même temps à faire face à un afflux de réfugiés fuyant la montée des périls extérieurs. Un climat d'inquiétude s'installa donc progressivement dans une opinion intérieure qui appréhendait mal les crises en cours en Europe, qu'elles soient d'origine politique, économique ou sociale, et voyait la cause de ses maux dans la présence de tous ces étrangers sur son territoire.

Le décret-loi du 12 novembre 1938, pris par le gouvernement Daladier, intervint dans ce contexte. Il prévoyait, pour des considérations d'ordre et de sécurité publiques, l'internement des « étrangers indésirables » dans des « centres spécialisés », spécifiés par décrets ultérieurs, où les intéressés sont soumis à une surveillance plus étroite et « astreints à résidence ».

L'internement des « étrangers indésirables »

Le premier camp d'internement administratif est créé en France fin janvier 1939 par décret du 21 janvier 1939 instaurant un centre spécial de rassemblement.

ÉTABLISSEMENT
RECONNU
D'UTILITÉ
PUBLIQUE
(décret du
17 octobre 1990)
PLACÉ SOUS
LE HAUT PATRONAGE
DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
30 boulevard des
invalides 75007 paris
Tél.: 01 47 05 81 50
FAX : 01 47 05 89 50
Site internet
www.fmd.asso.fr

